

## Etudier à l'Etranger

### ITALIE

- **Informations**

- ✓ **Langue officielle:** Italien
- ✓ **Capitale:** Rome
- ✓ **Population:** 60 221 211 (2009)
- ✓ **Superficie:** 301.318 km<sup>2</sup>
- ✓ **Monnaie:** Euro
- ✓ **Indicatif téléphonique:** +39
- ✓ **Domaine internet:** .it

- **Enseignement**

Les universités publiques italiennes sont au nombre de 56 (les «Università») mais le Pays dispose également de 3 écoles d'ingénieurs («Politecnici») situées à Bari, Milan, et Turin, de 2 universités pour étrangers (Sienne et Pérouse) et de 13 universités privées (Universités catholiques et laïques).

A ce réseau d'enseignement s'ajoutent enfin 7 Istituti Universitari et 3 écoles universitaires.

Les universités accueillent un grand nombre d'étudiants, jusqu'à 180.000 pour La Sapienza de Rome, ce qui entraîne des conditions d'enseignement parfois difficiles.

L'année universitaire italienne se déroule du 1er novembre à fin mai (période des examens). Une session de rattrapage est prévue en septembre - octobre.

Parmi les formations les plus connues, on retrouve évidemment toutes les disciplines artistiques comme les Beaux-Arts à Bologne (DAMS), l'architecture à l'Université de Venise IUAV, aux Politecnici de Milan et Turin, le design enfin à l'Université de Bologne.

Ceci dit, l'Italie dispose d'autres formations de qualité : le droit aux Universités de Bologne et Florence, le commerce à Pise...

- **Les titres délivrés par les universités italiennes sont :**

- La "Laurea" (L) di base : ce cursus se déroule sur une période de 3 ans et a pour objectif d'acquérir des connaissances générales et des connaissances professionnelles permettant une insertion immédiate dans le monde du travail.

- La Laurea Magistrale (LM) : La «Laurea Magistrale» ex legis 270 va désormais remplacer ce qu'on appelait «Laurea specialistica» même si elle s'obtient comme celle-ci au terme d'un cursus de 2 ans auquel on accède après l'obtention de la laurea di base ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent.

- La Laurea Specialistica à cycle unique : Ce sont les LS en pharmacie, odontologie, médecine vétérinaire (5 ans) et médecine (6 ans) avec barrage d'accès « numerus clausus ». Le diplôme ne s'obtient qu'à la fin du cycle de 5 ou 6 ans. Pour le cursus de médecine, les diverses spécialisations (pédiatrie, cardiologie, ...) sont post-laurea (après le diplôme).

- Le Diploma di Specializzazione (DS) : Il s'obtient aux termes d'un cursus au sein d'une scuola di specializzazione dont la durée peut varier de 2 à 6 ans selon les disciplines.

- Le Master universitaire : Ce sont des cursus de perfectionnement d'un an qui peuvent faire suite soit à la laurea (master de premier niveau), soit à la laurea specialistica (master de second niveau).

- Le Dottorato di Ricerca (DR) : Le doctorat s'effectue après une licence ou une maîtrise.

- Les diplômes d'Ingénieurs en Italie :

La formation d'Ingénieur se fait à l'Université, au sein des Facultés d'Ingénierie (Facoltà di Ingegneria). Il n'existe pas de Grandes Ecoles, ou d'Ecoles d'Ingénieurs, comme en France.

### **Enseignement et formation techniques supérieurs (IFTS) :**

L'enseignement et la formation techniques supérieurs (IFTS) sont réservés aux titulaires du diplôme d'enseignement secondaire du deuxième cycle. La durée du cursus varie entre 2 à 4 semestres.

### **Enseignement hors universitaire :**

L'enseignement supérieur hors universitaire couvre un nombre limité de domaines tels que les arts, la conservation et la restauration du patrimoine culturel, l'archivage, la paléographie et la diplomatie, la traduction et l'interprétariat.

## **• Conditions d'admission & d'inscription**

### **L'admission :**

L'accès à l'université n'est pas soumis à un système de sélection : un diplôme de fin d'études secondaires suffit - sauf pour quelques facultés qui sont limitées par un "numerus clausus" dans certains cours.

Généralement, les étudiants étrangers admis aux universités italiennes possèdent des titres qui permettent l'accès aux facultés universitaires dans le pays où ils ont été obtenus (à condition que son obtention ait eu lieu après un cycle d'études de 12 ans au minimum). Tout étudiant ayant obtenu l'équivalent du « Diploma di Maturità » (Baccalauréat) peut s'inscrire.

Par ailleurs, l'étudiant étranger non résidant en Italie ne doit en aucun cas s'adresser directement à l'université. La demande doit obligatoirement être adressée à l'Ambassade d'Italie à Rabat qui centralise l'ensemble des candidatures et les transmet aux universités.

### **L'inscription :**

Une fois en possession des attestations certifiant le niveau de langue, l'Ambassade transmettra la demande à l'université qui - dans un délai de quelques semaines - communiquera l'acceptation de la candidature et la date de l'entretien en Italie.

## **• Langue**

L'Italie propose des certifications de connaissance de la langue italienne pour étrangers menant aux diplômes requis pour l'entrée à l'université :

Le CILS : Certificato d'italiano come Lingua Straniera. Les cours, selon les niveaux, sont dispensés par l'Université de Sienne et sont divisés en 5 Degrés, de l'élémentaire au supérieur.

Le CELI : Diplôme de Langue et de Culture Italienne, organisé par l'Université de Perugia.

La PLIDA : Prova di lingua italiana della Dante Alighieri

Les cours de langue et de culture Italienne pour étrangers sont dispensés dans les universités italiennes mais également dans d'autres organismes en Italie.

## **• Vie étudiante**

### **Le logement :**

Les auberges de jeunesse sont les moins chères mais la durée du séjour y est limitée.

Les Case dello Studente : Ce sont des maisons d'étudiants équivalentes aux cités universitaires. Les chambres sont en priorité réservées aux boursiers. Cependant, un certain nombre de places est généralement réservé aux étudiants étrangers.

Les «Collegi Universitari» : Ce sont des logements publics qui proposent généralement la pension complète ainsi que beaucoup d'autres services.

Les locations privées : beaucoup d'italiens pratiquent la co-location (coinquilini) car les appartements sont très chers.

- **Adresses et liens utiles**

**Ambassade d'Italie au Maroc**

2, rue Idriss Al Azhar, Rabat

Tél: 0537 70 65 97 / 98

Consulat Général d'Italie :

21, avenue Hassan Souktani, Casablanca

Tél: 0522 27 75 58 / 22 00 68

Fax : 0522 27 71 39

Institut Culturel Italien :

2 bis, rue Ahmed El Yazidi (es Meknès) : BP 111 Hassan - 10000 Rabat

Tél: 0537 76 68 26 / 47

Fax : 0537 76 68 56

Ministère des Affaires Etrangères :

Avenue de Marrakech, Rabat

Tél: 0537 76 28 41

En Italie :

UCSEI - Ufficio Centrale Studenti Esteri : Lungotevere dei Vallati, 14 - 00186

Roma

Tél: +39 06 68 80 406 - 2

Centro Internazionale Studenti Giorgio La Pira : Via de'Pescione, 3 - 50123

Firenze

Tél: +39 05 52 13 557

Coordinamento Studenti Immigrati, Unione Degli Universtari : Via Goito, 39 -

00195 Roma

Tél: +39 06 84 76 516

CIMEA : équivalence des diplômes Centro Informazione

Sulla Mobilità e le Equivalenze Accademiche della Fondazione

Ruiviale XXI Aprile, 36 - 00162 Roma - Tél : 06 863 212 181

Fax : 06 86 322 845

- **Bourses**

**Le budget :**

Il existe de grandes différences de prix entre le nord et le sud du pays. Le coût de la vie à Milan, Bologne ou Rome est beaucoup plus élevé que celui de Bari,

Cagliari ou Naples. Un étudiant vivant dans une grande ville doit prévoir un budget annuel d'environ 10.000 Euros.

Il existe pour les étudiants des restaurants appelés Mensa qui offrent des repas à des prix abordables.

### **Les bourses :**

Des bourses d'études et de recherche (au nombre de 78-80 par an) de valeur approximative de 700-800 Euros chacune - sont proposées par le gouvernement italien aux étudiants marocains.

- **Visas**

Les étudiants marocains doivent s'adresser aux représentations diplomatiques italiennes présentes dans le Royaume pour faire une demande de visa, en principe au début du mois d'août précédant le début des études envisagées.

Connaissance de la langue italienne, qui fera l'objet d'une vérification lors d'un entretien. Le jour et les horaires de l'entretien seront communiqués successivement aux candidats.

Possession du diplôme requis pour l'inscription à l'institution choisie (tous les titres et les certificats d'études doivent être intégrés par la relative traduction en italien, effectuée par un traducteur officiel et légalisée auprès de l'Ambassade d'Italie à Rabat ou du Consulat Général à Casablanca (suivant le principe de la compétence territoriale) et par la déclaration de valeur rédigée par le même bureau de l'Ambassade ou du Consulat Général.

Age inférieur à 35 ans (sauf pour les enseignants de langue italienne, pourvu qu'ils exercent effectivement des activités d'enseignement dans cette langue).